

# Gazette du Palais

TRIHÉBDOMADAIRE

DIMANCHE 22 AU MARDI 24 JANVIER 2012

132<sup>e</sup> ANNÉE

N<sup>os</sup> 22 à 24

**PROFESSIONNELLE**

GÉNÉRALISTE

SPÉCIALISÉE

## Actualité

- **Christian Charrière-Bournazel : un bon client pour la presse**

page 6

## Jurisprudence

- **Garde à vue : la persistante religion de l'aveu**

note sous Cass. crim, 6 déc. 2011, par Olivier BACHELET

page 7

- **Chronique de jurisprudence en droit de l'arbitrage**

par Denis BENSAUDE

page 11

Philippe Cluzeau



page 6 **Actualité**

## JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS

CETTE PUBLICATION COMPORTE 3 CAHIERS :

CAHIER 1 RÉDACTIONNEL P. 1 à 24 RÉDACTION : 33, RUE DU MAIL 75081 PARIS CEDEX 02 / TÉL 01 56 54 16 00 / FAX 01 56 54 57 50 / COURRIEL [redactiongp@lextenso-editions.fr](mailto:redactiongp@lextenso-editions.fr)

ABONNEMENTS : 33, RUE DU MAIL 75081 PARIS CEDEX 02 / TÉL 01 56 54 42 10 / FAX 01 56 54 42 11 / COURRIEL [abonnementgp@lextenso-editions.fr](mailto:abonnementgp@lextenso-editions.fr)

CAHIER 2 ANNONCES LÉGALES DU JOURNAL SPÉCIAL DES SOCIÉTÉS [LE NOMBRE DE PAGES FIGURE DANS LE SOMMAIRE DU CAHIER 3] 8, RUE SAINT AUGUSTIN 75080 PARIS CEDEX 02

INSERTIONS : TÉL 01 47 03 10 10 FAX 01 47 03 99 00 ET 01 47 03 99 11 / FORMALITÉS : TÉL 01 47 03 10 10 FAX 01 47 03 99 55 / SERVEUR INTERNET JSS : <http://www.jss.fr>

CAHIER 3 ANNONCES LÉGALES DE LA GAZETTE DU PALAIS [LE NOMBRE DE PAGES FIGURE AU SOMMAIRE DE CE CAHIER] : 12, PLACE DAUPHINE 75001 PARIS STANDARD : 01 44 32 01 50

INSERTIONS : TÉL 01 44 32 01 50 FAX 01 40 46 03 47 / FORMALITÉS : TÉL 01 44 32 01 70 FAX 01 43 54 79 17

## Christian Charrière-Bournazel : un bon client pour la presse

*On aura rarement vu autant de journalistes réunis au Conseil national des barreaux. Ce 20 janvier, la cérémonie des vœux à la presse signait aussi le baptême du feu de son nouveau président Christian Charrière-Bournazel, l'ancien bâtonnier de Paris, qui avait fait de son opposition aux pouvoirs publics une arme de séduction massive.*

Il est heureux à la tribune entouré de l'ensemble des membres de son tout nouveau bureau, et compte bien rompre, au moins sur la forme, avec l'ère de son prédécesseur Thierry Wickers qui n'avait pas fait de sa relation avec la presse une priorité.

Sur la légitimité de l'institution et ses problèmes d'« autisme », tout le monde s'accorde. Sur la manière de les résoudre, Christian Charrière-Bournazel pourrait donc avoir d'autres idées... Quelques phrases piquantes reprises à l'envi dans les médias, tels son appel à la désobéissance civile sur la directive anti-blanchiment, ou sa dénonciation violente de la loi française avant la réforme de la garde à vue, en ont fait une proie de choix pour les journalistes. Et le nouveau président sait que cette interaction peut suffire à rendre le Conseil national des barreaux audible auprès des pouvoirs publics et de la profession, peut-être bien plus que des campagnes de publicité officielles, chères et pas toujours réussies.

Les plus de deux millions de budget de communication devraient donc changer d'affectation. Notamment vers la formation, *via* la mise en place de prêts sans caution pour tous les élèves des CRFPA qui souhaiteraient réaliser une partie de leurs études chez nos voisins européens ou plus loin à l'étranger. La réforme de la formation initiale est ainsi annoncée comme la priorité du nouveau président, qui a affirmé vouloir modifier profondément celle des avocats, aujourd'hui de trois fois six mois entre les cours, le stage en cabinet et le stage dans une entreprise ou une juridiction, afin de la rapprocher de celle des magistrats. « Il y a trop de murs culturels néfastes entre les deux corps professionnels », a témoigné Christian Charrière-Bournazel.

Parmi les chantiers prioritaires et non-attendus de son mandat, Christian

Charrière-Bournazel a également annoncé vouloir mettre en place rapidement une interprofessionnalité d'exercice entre avocats et experts-comptables, *via* une extension de la déontologie des premiers. Une interprofessionnalité pourtant *a priori* rejetée par la profession qui, si elle avait accepté en septembre dernier d'accueillir des experts comptables dans le capital de leur cabinet (les fameuses SPFPL), rejetait sur le principe le partage des locaux et des clients. Le président a aussi affirmé que la question délicate de l'avocat en entreprise ne serait pas éludée, laissant entendre que, selon lui, les 41 partouts obtenus lors du vote au Conseil national des barreaux sur le sujet s'apparentaient plus à une égalité parfaite qu'à un rejet. Il a également très clairement salué l'ouverture de l'avocat à de nouveaux métiers, tel celui d'agent sportif ou de fiduciaire, et prône plus généralement l'extension du droit et de la déontologie à de nouveaux domaines. Ainsi, si la voix de Christian Charrière-Bournazel a longtemps été celle « de la défense des droits de la défense », il semble maîtriser aussi parfaitement celle de la défense... de la profession. ●

Eve Boccaro



Le bureau du CNB face à la presse le 20 janvier dernier